



Date d'envoi de la convocation  
09 avril 2021

Elus en exercice : 23  
Présents : 20  
Pouvoirs : 2  
Votants : 22

L'an deux mille vingt et un, le 14 avril, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé, au regard du contexte sanitaire lié au Covid19, salle des Closiers, sous la présidence de Monsieur Alain SCHNEL, Maire

Etaient présents : M. Alain SCHNEL, Mme Danielle BROCHARD, M. Jacques BRAULT, Mme Julie BROSSÉ, M. Gwendal MOULIN, Mme Christine POIRIER, M. Jean-Maurice LEBERT, Mme Joëlle PINNEAU, M. Bernard GIRAUDON, M. Denis GIRAUD, Mme Isabelle PEGARD, Mme Marie PILLEBOUE, Mme Laetitia BERMELL, M. Fabien AMATHIEU (arrivé à 18h40), M. Guillaume LELANDAIS, Mme Aurore GAGNARD, M. Jean-Yves AUDIGOU, Mme Micheline GAGNER, M. Claude BUNET, Mme Angélique DELAHAYE.

Absents représentés : M. Laurent BERGER ayant donné pouvoir à Mme Danielle BROCHARD, Mme Caroline DEMAISON ayant donné pouvoir à Mme Marie PILLEBOUE

Absents non représentés : Mme Eliane PLOUZEAU

Secrétaire de séance : M. Denis GIRAUD

Diffusion  
Original : Registre / Copie : Finances

**DL 2021-04-14-8-9 : Budget principal de la Ville - Vote des subventions aux associations pour l'année 2021**

Le conseil municipal est invité à délibérer sur les propositions d'attribution de subventions aux associations pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré par 19 voix pour et 3 abstentions, le conseil municipal décide :

- D'approuver l'ensemble des subventions et participations à verser aux associations, aux écoles ainsi qu'aux autres organismes pour l'année 2021.

ASSOCIATIONS	Voté en 2020	Proposé pour 2021
Foyer des Jeunes	3 500 €	3 000 €
Hand Ball	700 €	700 €
Karaté	500 €	700 €
Ping-Pong	500 €	600 €
Tennis	700 €	700 €
USSM Foot	1 300 €	1 500 €
DSA	<i>Pas de demande en 2020</i>	600 €
Les Amis du Manoir T. BOHIER	1 600 € + aide exceptionnelle 2 000 €	1 600 € + aide exceptionnelle 1 400 €
Les P'tits Martinois	800 € + aide exceptionnelle 650 €	<i>Pas de demande en 2021</i>
Club Loisirs et Détente	240 €	<i>Pas de demande en 2021</i>
Union Musicale	1 500 € + aide exceptionnelle de 1 670 €	3 000 €
La Maternelle Gourmande	750 €	<i>Pas de dossier déposé</i>
Les Amis de la Bibliothèque	3 300 €	3 000 €
UNC	500 €	<i>Pas de dossier déposé</i>

Accusé de réception en préfecture  
037-213702251-20210414-dl2021041489-DE  
Date de télétransmission : 21/04/2021  
Date de réception préfecture : 21/04/2021

<b>SOUS TOTAL 1</b>	14 540 € + aide exceptionnelle 4 320 €	15 400 € + aide exceptionnelle 1 400 €
<b>TOTAL</b>	<b>18 860 €</b>	<b>16 800 €</b>
<b>ECOLES</b>	<b>Voté en 2020</b>	<b>Proposé pour 2021</b>
<b>Coopérative scolaire école Maternelle (138)</b>		
Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré (USEP) de l'école élémentaire (250)	10 € / enfant €	3 880 1 380 € 2 500 €
		Coopérative scolaire - Ecole maternelle : 36 € par enfant Subvention de 6.000 €
<b>Classes découvertes :</b>		
Coopérative scolaire de l'école maternelle Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré (USEP) de l'école élémentaire	26 € / enfant €	10 088 3 588 € 6 500 €
		Coopérative scolaire - Ecole élémentaire : 36 € par enfant Subvention de 9.000 €
<b>SOUS TOTAL 2</b>	<b>13 968 €</b>	<b>15.000 €</b>

AUTRES PARTICIPATIONS	Voté en 2020	Proposé pour 2021
Ovale de Loire	500 €	/
APE Trait d'Union	300 €	Pas de demande en 2021
Prévention routière	/	200 €
<b>SOUS TOTAL 3</b>	<b>800 €</b>	<b>200 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>34 978 €</b>	<b>32 000 €</b>

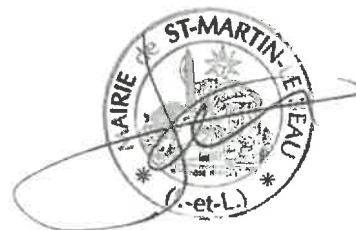
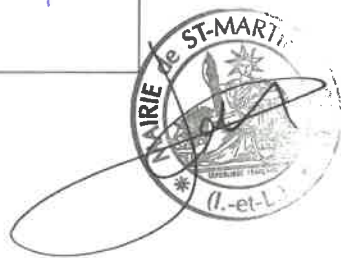
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Saint-Martin-le Beau, le 20 avril 2021

Pour extrait, certifié conforme

Alain SCHNEL  
Maire

Certifié exécutoire  
Compte tenu  
De la publication le 21/04/2021  
Alain SCHNEL  
Maire



Accusé de réception en préfecture  
037-213702251-20210414-dl2021041489-DE  
Date de télétransmission : 21/04/2021  
Date de réception préfecture : 21/04/2021